



Mairie du Vigan
Hôtel de ville – place Quatrefoies de Laroquète 30120 Le Vigan
Décision du Maire n°26dm017

Décision du Maire n°26dm017

Objet : Paiement d'une prestation de conférence et remboursement de frais de déplacement

Le Maire de la ville du Vigan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122 – 22, et L2122-23

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

Considérant que Madame FEDENSIEU Annick domiciliée 4 rue Gabriel PERI – 11000 CARCASSONNE, a assuré une conférence pour le compte de la commune,

Considérant qu'il convient de rémunérer cette prestation et de rembourser les frais de déplacement engagés,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Sont approuvés les remboursements : de la prestation pour 300€ (trois cents euros) et les frais de déplacement pour 311,64€ (trois cent onze euros et soixante quatre centimes) pour l'animation de la conférence « le panicaud : du chardon à cent têtes à l'herbe de la gorgone » le 20 septembre 2025 à 17h00 au musée cévenol lors des journées européennes du patrimoine.

La dépense totale , soit **611,54€** sera imputée au budget communal, chapitre 011 et article 611.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal et à Mme FEDENSIEU

Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 10 février 2026

Transmise en Préfecture le 12/02/26
Publiée le 12/02/26

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Sylvie ARNAL

